

faite ; que McNeil et Mussen avaient eu avant leur fuite des déficits considérables à la connaissance du trésorier, de l'auditeur et de l'assistant auditeur qui avaient caché ces déficits ; que Mussen avait été détourné de ses devoirs par le trésorier pour faire les affaires de ce dernier et cela à la connaissance de l'auditeur ; que l'argent de la cité avait été employé d'après les ordres formels du trésorier, à la connaissance de l'auditeur, pour payer des comptes de l'église St. Martin, l'église de M. Black, et pour les affaires personnelles de MM. Black et Robb, conjointement, etc. Maintenant, pourquoi MM. Black et Robb n'ont-ils pas cherché à prouver par Mussen, que le 27 mars 1883 ils avaient remboursé à la cité la somme de \$2000 ? Comme ils le disent eux-mêmes, Mussen était caissier à cette date. Craignaient-ils sa réponse à une question semblable ? A vous, messieurs, d'en tirer les conclusions. Pour moi, je trouve le fait pour le moins étrange, et je dois ajouter que je reste avec des doutes sur ce remboursement.

Tous les témoignages donnés devant votre comité s'accordent unanimement à dire que de la manière dont les livres étaient tenus et audités, il était impossible de découvrir les vols et les défalcatations ; de connaître le montant des arrérages dus à la Cité. Ainsi, je suis forcé de dire que le trésorier et l'auditeur sont grandement coupables des vols et des défalcatations qui ont eu lieu depuis, au moins, ces années dernières ; que leur conduite même les a encouragés, ou bien qu'ils sont deux grands incapables. Je dirai même qu'ils en sont les principaux coupables. MM. Black, Robb, McDunnough se sachant coupables, ont cherché à détourner l'attention de ce comité en essayant de prouver que E. Lapiere avait connu le déficit de McNeil et ne l'avait déclaré que longtemps après. Lapiere a eu grandement tort et à failli à son devoir, mais sa position n'était pas indépendante ; il dit qu'il avait peur de perdre sa place. Il savait que ses supérieurs en office étaient tout puissants auprès du comité des finances, qu'ils connaissaient ces déficits et n'en parlaient pas. Il a eu tort, c'est vrai, mais il a craint. Mais que dire de MM. Black et Robb qui avaient découvert des détournements de McNeil et Mussen un an, au moins, avant leur fuite et n'en avaient pas parlé, de crainte de faire tort à ces derniers ? Si Lapiere est coupable, combien plus le sont-ils eux-mêmes, qui, en cachant malhonnêtement des défalcataires, les ont encouragés dans leur misérable métier.

Le témoignage de M. McDunnough, bien que dans mon opinion on ne doive pas y ajouter trop de foi, vient encore confirmer la négligence coupable du trésorier et de l'auditeur. Il admet même que par sa manière d'auditer les livres il ne pouvait découvrir les vols, ni les déficits ; mais lorsqu'on lui demande si dix mois auparavant il eût audité les livres de McNeil comme il l'avait fait au mois de septembre 1882, s'il aurait découvert les déficits, il répondit : " Certainement oui. " Est-il coupable ? A vous, messieurs, d'en juger. M. Palmer a dit en hésitant, en ne voulant rien dire, qu'il avait découvert des comptes acquittés par McNeil, et que ce dernier n'avait pas entré dans ses livres ; mais il a ajouté qu'il n'en a parlé qu'à McNeil, et le témoignage de ce dernier vous savez ce qu'il vaut. Je ne prendrai pas plus de temps à commenter les témoignages de personnes intéressées à ne pas déclarer les faits qui tous tendent à les incriminer à l'exception de MM. Ross et Kennedy. Les dépositions de MM. Black, Robb, McDunnough, Palmer et Lapiere